



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Eridania. Beghin-Say

Question écrite n° 3883

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la situation de l'entreprise Eridiana Beghin-Say. De multiples informations de presse font état d'opérations financières autour du groupe Ferruzzi. Le 21 juin 1993, une rencontre a eu lieu entre les élus salariés du comité de groupe, les représentants des organisations syndicales de salariés et deux représentants d'Eridiana Beghin-Say. Lors de cette rencontre, les organisations syndicales ont fait état de leurs profondes inquiétudes. Les représentants de la direction, même s'ils ont voulu à plusieurs reprises dramatiser la situation, n'ont, en fait, apporté aucun éclaircissement. L'emploi, le potentiel agroalimentaire et notre agriculture sont menacés. L'entité d'Eridiana Beghin-Say en France représente un potentiel agroalimentaire essentiel. Il se situe dans des activités stratégiques pour notre indépendance nationale et notre coopération internationale comme le sucre, les corps gras, l'amidon, l'alcool industriel, les épices. Ce sont des milliers d'emplois et des exploitations agricoles qui risquent de faire les frais de cette vaste opération de Monopoly. Des acquéreurs se seraient en effet déjà fait connaître. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour préserver l'intégrité du groupe car la cohérence du groupe est réelle, la complémentarité des activités est parfaitement reconnue.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics suivent avec attention l'évolution du dossier Ferruzzi. Ce groupe détient en effet 52 p. 100 des actions de Eridania-Beghin-Say, deuxième entreprise agro-alimentaire française, avec un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs, qui constitue un ensemble cohérent et rentable. Ils seront attentifs à ce que les mesures de restructuration engagées sous l'autorité des principales banques italiennes créancières, ne mettent pas en péril ni l'intégrité du groupe Eridania-Beghin-Say, ni les intérêts des actionnaires minoritaires, ni ceux des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3883

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2075

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3179